Pau, le 13/11/2026

Direction des Ressources Humaines
Service recrutement

Nos réf. : CR - PTV01688
Affaire suivie par Caroline Ranguetat Castaingts

NOTE DE LA DRH
APPEL A MOBILITE INTERNE

Le poste suivant est à pourvoir en interne ou en externe :

Maître nageur sauveteur - Chef de bassin (H/F)
Direction Sports et éducation
SP>DSE>PEES-Piscines-MNS

La fiche de poste correspondante vous est communiquée en pièce-jointe.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) se font via le lien suivant :

https://url.agglo-pau.fr/cPAU202601336

avant le 13/12/2026

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Laure VILDARI

FICHE DE POSTE



MAP RH
PAU Capitale humaine

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - Ville de Pau - Centre communal d'action sociale de Pau

Chef(fe) de bassin

N° de poste : PTV01688

Métier : Animateur-éducateur ou animatrice-éducatrice sportif

Fonction RIFSEEP - classement cible : B1

Collectivité : ☐ C.A. Pau Béarn Pyrénées ☒ Ville de Pau
☐ CCAS de Pau ☐ Pays de Béarn

Département :

☐ Direction générale ☒ Dpt. Services à la population
☐ Dpt. Qualité urbaine ☐ Dpt. Attractivité, Sécurité, développement digital

Direction : Sports et de l'Education

Service : Piscines

CADRE STATUTAIRE

- **Catégories :** B
- **Filières :** Sportive
- **Cadres d'emplois :** ETAPS - Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

MISSIONS DU POSTE (résumer en une ou deux phrases la finalité du poste avec des verbes d'actions)

- Encadre et manage les MNS sur les deux établissements aquatiques de la ville de Pau.
- Veille à la sécurité des usagers et contribue à la continuité et à l'amélioration du service
- Assure une présence régulière au bord des bassins et organise le fonctionnement quotidien en coordonnant les activités aquatiques sur les plans : technique, pédagogique, éducatif et social,

ACTIVITES DU POSTE

Activités principales du poste :

Encadrement de l'équipe MNS :

- Encadrer et animer une équipe de MNS, réaliser les entretiens professionnels, suivre les besoins en formation et organiser les réunions d'équipe

- Participer à l'élaboration et au suivi des plannings, ainsi qu'à la gestion du temps de travail des agents, selon les responsabilités confiées
- Assurer le lien avec la direction et veiller à la bonne circulation des informations au sein de l'équipe
- Être régulièrement présent au bord des bassins pour accompagner le travail des MNS, les conseiller et s'assurer du respect des consignes de surveillance et d'enseignement
- Organiser des échanges réguliers avec les MNS et participer aux réunions du service
- Assurer la transmission des informations en cas d'absence d'un autre chef de bassin
- Accompagner l'intégration des nouveaux MNS et des agents saisonniers

Sécurité :

- Assurer la sécurité et la surveillance des différents publics conformément au POSS
- Participer à la mise à jour du POSS et proposer des améliorations des consignes de surveillance et de sécurité
- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur
- Organiser des exercices d'évacuation des bassins conformément au POSS
- Contrôler le bon état du matériel de secours et signaler les dysfonctionnements des installations.
- Prendre les mesures nécessaires en cas d'incident, d'accident ou de situation à risque, conformément au POSS, et informer rapidement la direction
- Assurer la tenue quotidienne de la main courante, du carnet sanitaire et autres documents mis en place avec les informations sur les incidents

Enseignement et accueil :

- Accueillir, renseigner et assurer un rôle de médiation
- Concevoir, encadrer et animer les séances des différentes activités aquatiques municipales
- Participer à l'organisation et à l'animation des événements aquatiques
- Veiller à la bonne cohabitation des différents publics dans les bassins
- Participer à l'installation, au rangement et au suivi du matériel pédagogique, ainsi qu'à l'aménagement quotidien des bassins (lignes d'eau, parcours, matériel etc…)

Activités secondaires du poste :

- Assurer les responsabilités confiées par délégation, en cas d'absence de la hiérarchie
- Appliquer et faire respecter le règlement intérieur et les procédures internes
- Participer à l'élaboration des plannings d'occupation des bassins pour les périodes scolaires et les vacances
- Participer aux réunions de coordination avec la direction, l'équipe de chefs de bassin et les autres secteurs
- Exercer les responsabilités quotidiennes dans le cadre des délégations définies et solliciter la direction pour les arbitrages
- Proposer des améliorations concernant l'organisation et le fonctionnement des deux piscines.
- Assurer une mission de référent dans un domaine spécifique (ex: gestion des scolaires, gestion des plannings, gestion des manifestations et évènements, gestion des cours, etc…)

COMPÉTENCES ET APTITUDES REQUISES

Formation et qualifications nécessaires :

- Être titulaire du BEESAN ou du BPJEPS AAN
- Être à jour du CAEP-MNS et de la formation continue du PSE 2
- Formations adaptées aux missions : management, gestion des conflits, sécurité incendie, système Poséidon, outils informatiques et logiciels métiers (Horoquartz, INSER RH, Office 365).

Compétences générales (savoirs et savoir-être) :

- Avoir le sens des responsabilités, de l'organisation et du travail en équipe
- Faire preuve de disponibilité, d'autonomie et de rigueur
- Posséder des qualités relationnelles, pédagogiques et managériales
- Savoir adapter sa communication, rendre compte et gérer les situations conflictuelles
- Être force de proposition et veiller à la qualité du service public
- Être en bonne condition physique

Compétences spécifiques et/ou techniques :

- Connaître et appliquer la réglementation des activités physiques et sportives, des ERP et des piscines publiques
- Maîtriser le POSS, les procédures de sécurité, d'alerte et de secours
- Connaître et appliquer la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Connaître et appliquer le fonctionnement des deux établissements, leurs équipements et leur règlement intérieur
- Maîtriser les techniques d'enseignement et d'animation des activités aquatiques et savoir s'adapter aux différents publics
- Savoir identifier les comportements à risque, les anomalies et les dysfonctionnements

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

- **N+1 :** Chef(fe) de service
- **N-1 :** MNS

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS (service / direction / collectivité / extérieur)

- **Interne :** Agents du service des piscines, Direction des Sports et de l'Éducation et autres services de la collectivité.

- **Externe :** Usagers, établissements scolaires, clubs, associations et prestataires extérieurs

CONDITIONS D'EXERCICE

- **Lieu :** Stade Nautique et Piscine Louis Péguilhan

- **Horaires :** 7h-22h ou plus si événementiel – sur un cycle de 4 semaines pour 36h hebdo en moyenne : 3 semaines de 32 heures et 1 semaine de 48 heures
- *Période 1 :* du 1er octobre au 30 avril organisation sur 5 jours, du lundi au vendredi,
- *Période 2 :* du 1er mai au 30 septembre : organisation sur 4,5 jours, du lundi au dimanche

- **Quotité de travail attendue pour le poste :** Temps complet, 36h hebdomadaires avec 6 jours de RTT

- **Habilitations, permis :**
  CAEP MNS (tous les 5 ans) et mise à jour annuelle de la formation continue du PSE 2

- **Equipements spécifiques :**
  Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux missions et aux conditions de travail

- **Moyens mis à disposition (humaines, matériels et techniques) :**
  Matériel de secours et pédagogique, équipements de protection, vestiaires, locaux de rangement et outils informatiques du service

- **Contraintes et risques liés au poste (se référer le cas échéant aux natures de risques identifiées dans le Document unique présenté en CST/FSSSCT ou auprès de l'assistant(e) de prévention de votre direction) :**
- Travail en environnement chaud, humide, chloré et bruyant, avec une exposition au froid liée au bassin nordique extérieur
- Horaires variables selon les besoins du service, avec des prises de poste tôt le matin, des soirées et des week-ends selon le planning
- Participation aux exercices de sécurité et aux formations obligatoires
- Congés organisés selon les besoins du service, à prendre prioritairement pendant les vacances scolaires et les périodes de fermeture technique

Mise à jour le 05/11/2026